





Déclaration de stratégie ERASMUS+ Juillet 2024

La charte ERASMUS + 2021-2027 permet à l'IFSI de participer à une mobilité entrante et sortante à l'international des étudiants et des personnels. Nous souhaitons en premier lieu nous inscrire dans une action clé 1(KA1) -Mobilité à des fins d'apprentissage. Offrir la possibilité aux étudiants de partir en ERASMUS + au cours de leur parcours de formation devient un des axes forts du projet pédagogique et est un atout supplémentaire en terme d'attractivité pour l'IFSI déjà très prisé des étudiants. Pour cela nous avons constitué un COPIL dans le but de réaliser une procédure institutionnelle sur les projets de coopération qui permettra :

- D'identifier les formateurs référents du projet
- D'informer sur les possibilités de stages ERASMUS+ pour impulser une dynamique de mobilité.
- D'organiser l'accompagnement et le tutorat des étudiants dans leur projet par les formateurs référents.
- D'organiser des temps de réflexion entre les différents partenaires.
- De créer un réseau de partenaires européens.

Dans un premier temps la mobilité sera axée sur les stages et le profil de mobilité sera revu et repensé au regard de l'évolution de la formation infirmière avec un nouveau référentiel prévu pour 2025.

Notre objectif est d'une part, en interne de garantir le développement de compétences en terme de mobilité, un accompagnement pédagogique de qualité et permettre à chaque étudiant ou professionnel qui le souhaite d'expérimenter une mobilité, d'autre part d'assurer une égalité de traitement pour l'accueil des personnes en mobilité entrante. Nous pensons que l'ensemble des compétences mobilisées au sein de l'Institut peuvent être reproductibles dans le cadre du projet ERASMUS+.

Nous souhaitons augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin: améliorer la qualité de la formation, l'enrichir par la découverte des systèmes de santé européens, participer au développement des compétences des étudiants au travers des stages effectués dans des pays différents, développer l'ouverture d'esprit des étudiants au travers des pratiques professionnelles différentes et ouvrir le champ de connaissances de l'exercice professionnel dans l'interculturalité et l'approche anthropologique des soins.







Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur : connaitre et comprendre d'autres organisations du système de santé et d'autres pratiques afin de faciliter la coopération, découvrir d'autres systèmes de de formation, de nouvelles méthodes d'apprentissage et d'enseignement et partager des modalités de formation entre instituts de formation.

Elever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale : élargir les connaissances autour des pratiques professionnelles et des prises en soin, dynamiser le dispositif de formation et favoriser les collaborations entre formateurs et professionnels.

Créer du lien et mettre progressivement en place un réseau interprofessionnel de pratique soignante, de formation et de recherche en soins infirmiers.

Nous élaborerons un rétro planning de la présentation de stages, au dépôt de dossiers, à la validation du projet, aux formalités administratives, à l'accompagnement pédagogique, au départ, au moment de la mobilité et après la mobilité.

Actuellement les projets de stages à l'étranger des étudiants ne sont possibles qu'en 3eme année sur un stage de 5 semaines au semestre 6. Le dispositif actuel est le suivant :

- Présentation du dispositif et des conditions de départ : validation du choix de l'association, absence de rattrapage aux unités d'enseignement (UE) sur l'année antérieure et au semestre 5.
- Rédaction par l'étudiant d'un projet de stage
- Avis favorable du référent de suivi pédagogique de l'étudiant
- Présentation du projet à la commission de validation constituée de la directrice, de la responsable des stages.
- Quand le projet est validé, les étudiants sont accompagnés jusqu'au départ par la responsable de stages et la secrétaire des étudiants de 3eme année tant sur les aspects administratifs que financiers (demande de bourse régionale à la mobilité internationale étudiante ou BRMIE auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes) que pédagogiques. Cet accompagnement débute en amont du départ, se poursuit pendant (points réguliers réalisés par mail et lorsque c'est possible avec les encadrants de l'étudiant en stage) et au retour de la mobilité.

La sécurité lors des mobilités est un point essentiel de notre politique de stage, c'est la raison pour laquelle la consultation du site « France –diplomatie » afin de connaître les évolutions sanitaires et de sécurité des pays de destination est obligatoire. Seules les zones en vert sont prises en compte pour valider une mobilité à l'internationale.

Ce dispositif pourra s'appliquer dans le cadre des stages ERASMUS +, aux étudiants de 3eme année.

Nous pourrons y ajouter des critères supplémentaires :

- Capacité à communiquer dans la langue courante du pays et/ou en anglais afin de garantir les apprentissages et la sécurité des patients (Test sur la plateforme ERASMUS+)
- Avoir validé les stages des 5 premiers semestres







- Avoir le sens des responsabilités et faire preuve de respect envers les personnes et les institutions.
- Avoir des connaissances sur la culture du pays de destination et de son système de santé Le calendrier du dispositif ERASMUS+ sera présenté de la manière suivante aux étudiants :
- Promotion du dispositif ERASMUS+ en amont de la sélection lors des journées portes ouvertes, des présentations des formations infirmières dans les lycées professionnels par exemple.
- Au semestre 1 : présentation du dispositif de stage dont les stages à l'étranger
- Au semestre 4 : dépôt du dossier de candidature de l'étudiant
- Au semestre 4 : avis du référent de suivi pédagogique et de la commission de validation des dossiers
- Au semestre 5 : réunions de préparation et d'accompagnement du projet.

Le dispositif de mobilité pour les professionnels sera établi selon une procédure en cours d'élaboration. Cependant il devra répondre aux objectifs suivants :

- Connaître un nouveau système de santé européen et identifier les modes de prises en soin spécifiques des personnes soignées.
- Découvrir la réglementation spécifique à l'exercice de la profession et à la formation infirmière.
- Découvrir l'organisation pédagogique et administrative d'un établissement de formation étranger ainsi que les rôles et missions du métier exercé.
- Découvrir de nouvelles méthodes d'enseignement et d'accompagnement.
- Echanger avec des professionnels et des étudiants du pays d'accueil.
- À son retour, faire part de son expérience auprès de l'équipe et des étudiants.

Les critères suivants seront pris en compte :

- Minimum de pratique de langue du pays d'accueil et/ou de l'anglais
- Investissement dans le projet ERASMUS+
- Ancienneté dans le poste (minimum 3 ans)
- Choix de la période de mobilité en fonction des contraintes institutionnelles
- Durée de la mobilité de 2 semaines maximum.